

Se-UNSA 23
11 rue de Braconne
23000 Guéret
0688084850
23@se-unsas.org

À Madame la Préfète,
À Monsieur l'IA-DASEN,

A Guéret, le 5 mai 2020

Madame la Préfète,
Monsieur l'IA-DASEN,

La crise sanitaire que nous vivons oblige toute la société dont l'École à s'adapter selon un rythme et des modalités inhabituelles. Néanmoins, le sort qui est fait à l'école primaire et à ses personnels pour cette reprise n'est pas acceptable. Depuis l'annonce d'une reprise le 11 mai par le président de la République, les acteurs de l'école, ceux qui l'organisent et la font vivre, sont soumis à un rythme et à un mode de fonctionnement qui les met dans une situation intenable.

Je vous informe que le SE-Unsa s'est mis en disposition d'accompagner les équipes sur l'ensemble du territoire pour refuser une reprise précipitée et imposée à chaque fois que les conditions ne seront pas réunies.

Pour le SE-Unsa :

- le protocole sanitaire doit être la référence centrale de toute décision de réouverture et de ses modalités ;
- les responsabilités doivent être clairement identifiées dans le processus de validation des projets de réouverture ;
- la distinction entre départements rouges et départements verts qui vaut pour les collèges doit valoir aussi pour le premier degré ;
- le temps nécessaire doit être donné à chaque équipe pour procéder à son organisation, d'après la circulaire ministérielle parue le 4 mai.

Le SE-Unsa dote les équipes d'outils et les accompagne pour empêcher, école par école, une reprise qui ne serait pas sécurisée. Si elles constatent que les conditions d'une reprise sécurisée ne sont pas réunies, elles saisiront le/la Préfet.e de notre département et l'IA-Dasen avant d'enclencher une procédure d'alerte. En fonction de la réponse apportée par les autorités compétentes à la procédure d'alerte les personnels pourront faire le choix d'exercer individuellement leur droit de retrait.

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, Monsieur l'IA-DASEN, en l'expression de notre profond respect et à notre attachement au service public d'éducation.

Pierre Gautret,
Secrétaire départemental du SE-Unsa 23

